

Projets économiques en cours sur la commune de Tirepiéd Point d'étape

Conformément à la délibération prise par le conseil communautaire en date du 22 février 2018 (*), la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie s'est engagée dans la cession de l'ECOPARC de Tirepiéd au profit de la SARL ECOPARC. La conférence de presse organisée aujourd'hui vise à faire un point sur cette opération, cinq mois après cette décision.

*cf. délibération jointe

L'implantation de l'entreprise REMADE à Tirepiéd

Avec à la clé, la création de nombreux emplois faisant suite aux 400 nouvelles créations de poste opérées par REMADE en 2018, ce projet économique phare du territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, soutenu par la région Normandie, ouvre la voie à un projet aux dimensions inégalées à l'échelle du département de La Manche en termes de recettes et de créations d'emplois pour une collectivité.

Le calendrier

Contrairement à diverses rumeurs, inhérentes à ce type de projets, les négociations initiales se poursuivent dans le respect des délais initialement prévus entre REMADE et la collectivité. Aucun retard n'étant à déplorer à ce jour, ce projet pourrait se conclure en un an conformément à l'échéancier prévisionnel.

Rappel du calendrier des échéances futures :

- . 30 août 2018 : Délibération du conseil communautaire sur la recomposition de la SEML SÉENERGIE (ACTEURS PUBLICS : communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie : 46 % des parts ; Villedieu Intercom : 23 % des parts | ACTEURS PRIVÉS : INVESTISUN ; DISTRINERGY ; LTP LOISEL et SOLLIS : 31% des parts).
- . Septembre 2018 : Conseil d'administration de la SEML SEENERGIE se prononçant sur le rachat des parts et la cession des coques (communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie : 85% / LTP LOISEL : 15%).
- . Septembre 2018 : Conseil communautaire de validation de la cession de l'ECOPARC, hors bâtiment TLD PRO.
- . Fin de l'automne 2018 : signature du compromis de vente entre la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, la SEML SEENERGIE et REMADE.
- . Début 2019 : Signature de l'acte authentique de vente.

Le montant de la cession

Le montant prévisionnel de la cession reste aujourd'hui également inchangé (6 500 000 €, soumis à une variation inférieure à 10%). Le volet de la réversion des subventions liées au projet ECOPARC porté par l'ex - communauté de communes du Val de Sée a été pensé dès la cession de l'ECOPARC, il n'y a donc pas de perte pour la collectivité.

Le devenir des sociétés implantées à l'ECOPARC

- . LE FUTSAL DE LA BAIE reste sur place et intègre le dispositif imaginé par REMADE.
- . TLD PRO resterait sur place et sa promesse de vente serait maintenue.
- . AMELYS et la menuiserie ANFRAY LEROUX se verront proposer une relocalisation sur la zone de Maudon (Ponts).
- . EMPERYLAND FRANCE SAS a stoppé toute négociation. Le bail locatif ira à son terme.

L'implantation de l'entreprise SOGETREL à Tirepied

Ce projet générera 150 emplois sur la commune de Tirepied.

La poursuite des travaux

Un permis de construire a été déposé en mars 2018, pour un retour du service instructeur escompté en août. Dans la foulée du diagnostic archéologique, des travaux de pré-terrassement, ne nécessitant pas de permis de construire, ont été lancés pour bénéficier des beaux jours, il convient de reconnaître que ces travaux sont allés plus loin que prévu. Stoppé à juste titre dès l'arrêt pris par le maire de Tirepied, le chantier est aujourd'hui sécurisé et ne reprendra qu'à la délivrance du permis de construire.

Ces travaux se font dans un cadre partenarial entre la collectivité et l'entreprise. Etant donné que le bail initial est en cours de renégociation, à ce jour, toutes les questions de surcoûts et de pénalités sont infondées. Des discussions sont ouvertes avec l'entreprise SOGETREL.

Le devenir du gîte de la Huberdière

Ce projet initialement porté par l'ex - communauté de communes du Val de Sée, a vu le jour en 2008 sur une zone à vocation économique comme l'atteste le plan local d'urbanisme de la commune de Tirepied. Les actuels propriétaires du gîte, dont l'épouse a travaillé à sa gestion en tant que salariée de la collectivité pendant plusieurs années, en ont fait l'acquisition en toute connaissance de cause : à savoir l'installation certaine, et à leur porte, d'activités économiques. La présence d'entreprises pourrait même être une opportunité pour le gîte.

NB : Pour rappel, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, ne communiquera officiellement que par voie de points presse, organisés à sa demande, sur des questions factuelles.